

Délégation de service public - Centre Équestre Municipal - Étrier Bisontin - Rapport d'activité 2006

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : L'Etrier Bisontin, association loi 1901, bénéficiait d'un Contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du centre équestre municipal jusqu'en juillet 2007. Le rapport qui vous est proposé dresse le bilan de l'activité de ce délégataire au cours de l'année 2006.

A - Analyse de l'activité du service délégué

1. Activités

Les missions confiées à l'Etrier Bisontin dans le cadre de sa délégation sont les suivantes :

- promotion des sports équestres,
- fonctionnement d'une école d'équitation,
- centre de formation professionnelle aux métiers équestres.

Ces missions restent prioritairement les axes du club même si l'hébergement d'équidés de propriétaires augmente, permettant de compléter le financement de l'école d'équitation.

Le club équestre compte globalement les mêmes effectifs qu'en 2005 (383 adhérents en 2006 contre 390 en 2005).

L'Etrier Bisontin confirme son orientation d'école équestre de plus en plus orientée vers la pratique «Poney».

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Poney	5 817	6 555	6 461	6 532	6 465	6 367
Cheval	7 712	8 344	8 322	6 991	6 511	6 016

Par contre, des efforts semblent réalisés vers l'entraînement et le perfectionnement du haut niveau en chevaux : organisation de stages avec des moniteurs extérieurs au club.

Le club a par ailleurs organisé des concours d'équitation :

- 9 avril 2006 : concours sauts d'obstacles niveau club
- 11 juin 2006 : concours complet d'équitation niveau club
- 10 septembre 2006 : concours complet d'équitation niveau club
- 22 octobre 2006 : concours national dressage : championnat de Franche-Comté.

2. Redevance

Le contrat de délégation de l'Etrier Bisontin ne prévoit pas de paiement de loyer pour les équipements publics mis à disposition mais une contrepartie d'heures d'animation ne pouvant être inférieures à 900.

Dans ce cadre, l'Etrier Bisontin a participé tout au long du mois de juillet 2006 à Vital'Eté, proposant des promenades à poney à près de 400 enfants.

3. Renouvellement de la Délégation de Service Public

En regard de ce bilan et des possibles activités d'un club équestre, il apparaît que les missions de service public sont limitées. Aussi, le Conseil Municipal du 10 mai 2007 a approuvé la suppression de la qualification de service public pour la gestion du centre équestre municipal.

Le Conseil Municipal a également décidé de prolonger l'actuel contrat de DSP de 6 mois pour le conduire jusqu'au 31 décembre 2007. Ceci a permis de préparer une consultation en vue d'une concession d'occupation du domaine public, moyennant le paiement d'une redevance de location (28 000 €).

Après étude de trois offres parvenues dans les délais, l'Etrier Bisontin a été retenu pour poursuivre l'activité équestre sur le site à compter du 1^{er} janvier 2008.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

1. Bilan

La structure du haut de bilan est conforme à la nature de concession.

Les fonds propres sont positifs de 39 K€ du fait de l'accumulation des résultats des années antérieures, mais le résultat 2006 est négatif de 1 693 €.

Les autres fonds propres s'élèvent à 163 K€ au 31/12/2006. Ce montant est égal à la valeur nette des investissements mis en concession.

L'emprunt bancaire se dénoue en respect de l'échéancier et sera terminé en 2007.

2. Résultat

2.1 Résultat consolidé

En €	31/12/2006	31/12/2005	Variation	Variation en %
Exploitation	- 911	28 106	- 29 015	- 103,2 %
Financier	- 1 042	- 1 560	518	33,2 %
Exceptionnel	- 249	- 2 512	2 263	90,0 %
Total	- 1 693	24 542	- 26 234	- 106,8 %

2.2 Résultat par entité

Le compte de résultat du centre équestre est sectorisé en deux activités : l'activité lucrative fiscalisée (pensions des chevaux), et l'activité non lucrative (cours).

En €	31/12/2006	31/12/2005	Variation	Variation en %
Activité lucrative	- 20 749	- 10 589	- 10 160	- 96,0 %
Activité non lucrative	19 056	35 131	- 16 075	- 46,0 %
Total	- 1 693	24 542	- 26 235	-

a - Activité lucrative

Les produits d'exploitation, 58 873 €, sont stables par rapport à 2005.

Le chiffre d'affaires s'élève à 47 K€. Il est en diminution de 5,5 K€ par rapport à 2005.

Les aides à l'emploi reçues (contrats aidés) ont augmenté de 4,6 K€.

Les charges d'exploitation, 79 280 €, augmentent de + 10 K€ par rapport à 2005.

Cette augmentation émane essentiellement de la masse salariale : + 9 K€.

b - Activité non lucrative

Les produits d'exploitation, 180 663 €, diminuent de 3,2 % par rapport à 2005, soit - 6 K€.

L'ensemble des prestations qui constituent le chiffre d'affaires a diminué, sauf les cotisations dont le montant est identique à celui de 2005.

Les heures de cours représentent 133 K€ soit 81 % du chiffre d'affaires.

Les aides à l'emploi reçues (contrats aidés) ont augmenté de 7 K€.

Les charges d'exploitation, 161 167 €, augmentent de + 12 K€ par rapport à 2005.

Cette augmentation émane de la masse salariale : + 13 K€ et des achats de matières consommables + 3 K€.

Par contre, on note une diminution importante du poste charges externes, notamment sur les postes liés à l'organisation de manifestations sportives.

3. Ratios financiers

Du fait de l'excédent atteint en 2005 (24 K€), le fonds de roulement consolidé est redevenu positif en 2006.

La trésorerie est positive, en amélioration par rapport à 2005.

Ces indicateurs sont encourageants, mais l'équilibre financier reste fragile.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 25 octobre 2007.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.